

Offert dans  
le processus  
de placement  
Rapide &  
Complet

# OFFREZ À VOS CLIENTS UN REVENU DE RETRAITE GARANTI LA VIE DURANT

grâce à Catégorie Plus 3.0  
de l'Empire Vie



**Six préretraités sur 10 veulent un revenu garanti la vie durant :**  
c'est la principale caractéristique recherchée dans un produit financier<sup>1</sup>.

## CATÉGORIE PLUS 3.0 CONVIENT AUSSI BIEN AUX PRÉRETRAITÉS QU'AUX RETRAITÉS

Que votre client soit déjà à la retraite ou qu'il épargne en vue de celle-ci, Catégorie Plus 3.0 peut lui offrir une solution de revenu de retraite garanti :

- Les retraités connaissent le montant exact de leur revenu, chaque année la vie durant<sup>2</sup>.
- Les préretraités peuvent investir dès aujourd'hui afin d'accumuler un patrimoine avant de commencer à recevoir un revenu.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CATÉGORIE PLUS 3.0 :

- Boni annuel de 4 % sur le revenu de base durant les 20 premières années civiles du contrat<sup>3</sup>
- Nouveaux taux de MRV pour chaque âge<sup>4</sup>, y compris un taux de 4 % à l'âge de 65 ans
- Réinitialisations automatiques annuelles du revenu : elles peuvent accroître le revenu du client
- Frais d'assurance et coût total plus faibles<sup>5</sup>
- Possibilité de recevoir un revenu dès l'âge de 55 ans
- Privilèges de revenu de retraite : les clients peuvent interrompre leurs versements de revenu et les reprendre en tout temps sans pénalité
- Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 75 %<sup>6</sup>
- Réinitialisations automatiques aux trois ans de la garantie sur la prestation au décès<sup>7</sup> et du revenu de base afin de cristalliser les gains du marché
- Potentiel de croissance plus élevé grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 80 %
- Service d'alerte de retrait excédentaire pour protéger le revenu garanti des clients

**Offrez à vos clients un revenu de retraite garanti la vie durant avec Catégorie Plus 3.0.  
Communiquez avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



# Catégorie Plus 3.0\* : Revenu de retraite garanti la vie durant

<b>Options de frais d'acquisition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'entrée, frais modiques, sans frais, frais de vente différés (catégorie R)</li> <li>Honoraires de service (catégorie S) – au nom du mandataire seulement</li> </ul>																												
<b>Montant de retrait viager (MRV)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le MRV est établi en fonction de l'âge du rentier et du pourcentage du revenu de base applicable indiqué ci-après :</li> </ul> <table border="1"> <tr> <td>55 ans : 2,85 %</td> <td>62 ans : 3,55 %</td> <td>69 ans : 4,20 %</td> <td>76 ans : 5,00 %</td> </tr> <tr> <td>56 ans : 2,95 %</td> <td>63 ans : 3,65 %</td> <td>70 ans : 4,30 %</td> <td>77 ans : 5,05 %</td> </tr> <tr> <td>57 ans : 3,05 %</td> <td>64 ans : 3,75 %</td> <td>71 ans : 4,35 %</td> <td>78 ans : 5,10 %</td> </tr> <tr> <td>58 ans : 3,15 %</td> <td>65 ans : 4,00 %</td> <td>72 ans : 4,40 %</td> <td>79 ans : 5,20 %</td> </tr> <tr> <td>59 ans : 3,25 %</td> <td>66 ans : 4,05 %</td> <td>73 ans : 4,50 %</td> <td>80 ans et plus : 5,25 %</td> </tr> <tr> <td>60 ans : 3,35 %</td> <td>67 ans : 4,10 %</td> <td>74 ans : 4,65 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>61 ans : 3,45 %</td> <td>68 ans : 4,15 %</td> <td>75 ans : 4,90 %</td> <td></td> </tr> </table>	55 ans : 2,85 %	62 ans : 3,55 %	69 ans : 4,20 %	76 ans : 5,00 %	56 ans : 2,95 %	63 ans : 3,65 %	70 ans : 4,30 %	77 ans : 5,05 %	57 ans : 3,05 %	64 ans : 3,75 %	71 ans : 4,35 %	78 ans : 5,10 %	58 ans : 3,15 %	65 ans : 4,00 %	72 ans : 4,40 %	79 ans : 5,20 %	59 ans : 3,25 %	66 ans : 4,05 %	73 ans : 4,50 %	80 ans et plus : 5,25 %	60 ans : 3,35 %	67 ans : 4,10 %	74 ans : 4,65 %		61 ans : 3,45 %	68 ans : 4,15 %	75 ans : 4,90 %	
55 ans : 2,85 %	62 ans : 3,55 %	69 ans : 4,20 %	76 ans : 5,00 %																										
56 ans : 2,95 %	63 ans : 3,65 %	70 ans : 4,30 %	77 ans : 5,05 %																										
57 ans : 3,05 %	64 ans : 3,75 %	71 ans : 4,35 %	78 ans : 5,10 %																										
58 ans : 3,15 %	65 ans : 4,00 %	72 ans : 4,40 %	79 ans : 5,20 %																										
59 ans : 3,25 %	66 ans : 4,05 %	73 ans : 4,50 %	80 ans et plus : 5,25 %																										
60 ans : 3,35 %	67 ans : 4,10 %	74 ans : 4,65 %																											
61 ans : 3,45 %	68 ans : 4,15 %	75 ans : 4,90 %																											
<b>Réinitialisations automatiques annuelles du revenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage du revenu de base payable augmente automatiquement chaque année, de l'âge de 55 ans à 80 ans, puis demeure nivelé à 5,25 % par la suite.</li> <li>Le client reçoit toujours le montant le plus élevé entre a) le MRV courant et b) le MRV pour l'année en question, qui est calculé selon le revenu de base courant et le pourcentage de MRV pour son âge.</li> </ul>																												
<b>Privilèges de revenu de retraite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les clients peuvent interrompre leurs versements, recommencer à recevoir les bonis sur le revenu de base, puis reprendre leur revenu en tout temps, et ce, sans pénalité.</li> </ul>																												
<b>Fréquence des versements du revenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hebdomadaire, aux deux semaines, bimensuel, mensuel, semestriel ou annuel</li> </ul>																												
<b>Boni sur le revenu de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 % par année</li> <li>Durant les 20 premières années civiles du contrat, pourvu qu'il n'y ait aucun retrait durant l'année visée</li> </ul>																												
<b>Garanties sur les prestations au décès/à l'échéance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant le plus élevé entre la valeur de marché et 75 % des dépôts, ajusté proportionnellement pour tenir compte des retraits</li> </ul>																												
<b>Réinitialisations des garanties sur les prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réinitialisations automatiques aux trois ans de la garantie sur la prestation au décès et du revenu de base</li> <li>Dernière réinitialisation automatique de la garantie sur la prestation au décès à l'âge de 80 ans</li> </ul>																												
<b>Soumission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offert dans le processus de placement Rapide &amp; Complet – au nom du client seulement</li> </ul>																												
<b>Dépôt initial minimal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 000 \$</li> </ul>																												
<b>Types de contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>REER, CRI, RERI, CELI, FERR, FRV, FRVR, FRRP, FRRR et compte non enregistré</li> </ul>																												
<b>Date limite pour les dépôts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 80 ans</li> </ul>																												
<b>Date d'échéance du contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 120 ans</li> </ul>																												
<b>Frais de Catégorie Plus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de Catégorie Plus s'ajoutent aux ratios des frais de gestion des fonds sous-jacents.</li> <li>Les frais sont prélevés mensuellement de chaque fonds.</li> </ul>																												
<b>Alerte de retrait excédentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notre service d'alerte de retrait excédentaire protège le revenu des clients.</li> </ul>																												
<b>Gestionnaire de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Placements Empire Vie Inc.</li> </ul>																												
<b>Options de placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Options de placement diversifiées, y compris nos portefeuilles FPG Emblème gérés de façon tactique</li> </ul>																												
<b>Répartition maximale en actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Options de placement offrant une exposition maximale de 80 % en actions</li> </ul>																												

<sup>1</sup> LIMRA Secure Retirement Institute : *Ready, Set, Retire? Not So Fast! ... Revisited*, 2014. <sup>2</sup> Un retrait excédentaire peut diminuer le montant du revenu de retraite garanti la vie durant.

<sup>3</sup> Le boni sur le revenu de base est un montant notionnel ajouté au revenu de base durant les 20 premières années du contrat à la fin de chaque année civile au cours de laquelle aucun retrait n'est effectué. <sup>4</sup> Offert aux personnes de 55 à 80 ans. <sup>5</sup> Comparativement à Catégorie Plus 2.1 de l'Empire Vie. <sup>6</sup> Les garanties sont ajustées proportionnellement en fonction des retraits effectués. <sup>7</sup> Jusqu'au 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier, inclusivement.

\* Veuillez consulter la brochure documentaire de Catégorie Plus 3.0 pour connaître tous les détails.

Placements Empire Vie Inc. gère les portefeuilles Emblème Empire Vie. Les parts des fonds ne sont disponibles que dans les juridictions où elles pourraient être légalement mises en vente et seulement par les personnes autorisées à vendre de telles parts. Ce document est fourni à titre indicatif seulement. La brochure documentaire de Catégorie Plus 3.0 décrit les principales caractéristiques du contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

## RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>

www.empire.ca placement@empire.ca

